



Vente a distance d'un lit bébé

Par **GILLES philippe**, le **01/08/2008 à 15:21**

Nous avons acheté via ebay un lit pour Bébé.
La société qui nous l'a vendu est design-feha.
A la livraison nous avons constaté que le colis était détérioré, mon épouse l'a refusé et le transporteur est reparti avec.
Depuis plus de mail de la société pour nous informer du suivi du colis.
Cet affaire remonte à juin 2008, l'entreprise a encaissé son argent "procédé PAYpal".
Et je n'ai pas de lit.
Quels sont mes recours? et comment récupérer mon argent?
Merci
Mr GILLES Ph.

Par **gloran**, le **01/08/2008 à 17:17**

Vous omettez de préciser un élément essentiel - et j'espère que vous avez eu la prudence de vérifier ce point avant : l'entreprise en cause est-elle française ? ou, pour être plus exact, elle-même ou la filiale avec laquelle vous avez traité est-elle domiciliée (siège social) en France, avec un numéro SIRET etc ?
Si la société est de droit français, envoyez en recommandé AR une mise en demeure sous quinzaine de livrer le bien acheté, sous peine de lancer une procédure d'injonction de faire, en joignant les copies (jamais les originaux, ça va sans dire) des justificatifs : bon de livraison du transporteur avec le refus, bon de commande initial ou copie du mail ou de l'écran, et copie de la transaction paypal etc.
Regardez aussi du côté de PayPal, il y a "officiellement" des garanties sur ce genre d'outil, mais comme j'ai toujours eu la prudence de ne jamais l'utiliser :) je n'en sais pas plus là-dessus.
Si la société est de droit étranger, là c'est vae victis (malheur au vaincu) soyez plus prudent la prochaine fois, et retenez que le droit français est l'un des plus protecteurs du consommateur... quand on reste dans son giron.